



Séparation de concubins /dissolution d'une SCI

Par **AGOP**, le **18/05/2016** à **17:45**

Pavillon en SCI/. Couple concubins+3 enfants.Séparation,la femme occupele pavillon avec les enfants sans compensation et ne veut pas vendre.
Elle possède 40% de la SCI. Les autres 60 %sont détenus cocubins 40%. Parents 10%+10%.

La J.A.F a parlé de dissoudre la SCI.

Quelles conséquences pour les actionnaires ?
Lorsqu'on dissoud une SCI que devient le bien ?
Surtout occupé